



Le thème de l'environnement a été choisi comme dossier principal de cette troisième édition de Nawafid sur le Maghreb. Ce thème est en soi un défi qui recèle aussi d'immenses opportunités que les pays maghrébins ont en partage. Que ce soit la protection des ressources naturelles ou la recherche constante d'énergies nouvelles et renouvelables, les pays du Maghreb ne sont pas les derniers à avoir anticipé la nécessité d'accorder importance et intérêt à l'environnement dans leurs politiques de développement économique et social. Pour preuve, et alors que le sujet fait encore l'objet de débats dans certains pays, les pays du Maghreb n'ont pas tardé à ratifier le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques auquel il est fait référence ici dans plusieurs articles.

Intégrant les notions de temps et de pérennité - les termes «développement» et «durable» ne sont-ils pas devenus indissociables ? L'environnement a gagné une place croissante dans les choix économiques et sociaux des gouvernements, lesquels ne peuvent plus désormais ignorer l'urgence qu'il y a à renforcer leurs capacités institutionnelles, techniques et financières pour relever les défis croissants posés pour sa préservation. Le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP), auquel ce numéro consacre un article, a ainsi évalué, en termes de pression sur les finances publiques, le coût de la dégradation de l'environnement pour les économies nationales des pays du Maghreb: 3.7% du PIB pour le Maroc, 3.6% du PIB pour l'Algérie et 2.1% du PIB pour la Tunisie.

Si elle a eu un mérite, la hausse des cours du pétrole aura, comme ce fut le cas au début des années 1970, permis de donner un nouveau coup d'accélérateur à la recherche et la promotion de solutions énergétiques nouvelles et plus économiques. Ceci étant, la tâche des Etats n'en est pas moins difficile, devant atteindre un équilibre souvent périlleux et concilier des préoccupations - parfois contradictoires d'ailleurs - telles que l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement et la protection de l'environnement. Et ce, en assurant des arbitrages budgétaires dans un contexte où flexibilité et compétitivité sont les maîtres mots. Dans cet esprit, la problématique de l'eau, qui trouve sa place au cœur des débats et au Maghreb en particulier, en est une illustration.

Pour autant, et tels qu'illustrés ci-après, des efforts considérables et variés sont déployés, grâce à l'impulsion du secteur privé et des gouvernements, appuyés par les bailleurs de fonds, à travers des projets novateurs, puisant dans de nouveaux schémas de financement. Citons, par exemple, la vente d'émissions de carbone aux pays développés, la mise en place de mécanismes d'assistance financière et technique au profit des secteurs productifs jouant la carte de l'environnement, la promotion de la recherche, le développement de partenariats public-privé et d'initiatives locales.

Les structures étatiques ont eu et jouent encore un rôle prépondérant en termes de prévention et de régulation. L'Etat peut être facilitateur, associant davantage tous les acteurs de la société, impliquant les intervenants à tous les niveaux pour une meilleure prise en compte de la dimension environnement dans leurs décisions et diffusion de l'information. Il peut aussi encourager le secteur privé à s'orienter vers de nouveaux créneaux (les produits «verts», l'essor de l'agriculture biologique, le développement de l'écotourisme, de la recherche, entre autres) et l'appuyer, à travers des mesures incitatives, pour accéder aux marchés, contribuant ainsi à transformer l'environnement en un vecteur de compétitivité. Car l'accès même aux marchés comporte désormais cette dimension environnement, et donc des coûts d'ajustements, de mise à niveau, voire de reconversion.

Mais le décalage reste flagrant entre les textes et leur application. La question générale de la gouvernance de l'environnement, trop souvent articulée du haut vers le bas («top down»), est aujourd'hui ouvertement posée, tout n'étant malheureusement pas si «vert» qu'il n'y paraît. Devant par ailleurs compter avec un facteur temps qui bat inlassablement sa mesure, il convient de maintenir une dynamique positive et de ne pas baisser la garde face à la dégradation de l'environnement.

A l'instar d'autres aspects pour lesquels une coopération intermaghrébine plus poussée s'est avérée nécessaire et fructueuse, l'environnement peut constituer une plateforme supplémentaire de dialogue, d'échanges, de mutualisation des expériences respectives. L'environnement, bien plus que d'autres domaines, a, de surcroît, cette spécificité de ne pas connaître de frontières géographiques, et le potentiel d'être fédérateur même s'il n'est jamais à l'abri des divergences d'intérêts. A l'heure où une relance de la coopération intermaghrébine est prônée, l'environnement apparaît clairement comme une piste qui pourrait constituer un levier fort et une tête de pont supplémentaire vers les autres rives de la méditerranée.

Dominique Bichara
Chargée des relations avec la Tunisie